

LES GORGES DU VERGER



Site classé

Canton : **Bourganeuf**
Commune :
Bourganeuf
Superficie : **3 ha**
Date de protection :
20/03/1912



Une falaise dans les gorges

Une extension du site a eu lieu le 11/02/2009. Il couvre maintenant une superficie de 30Ha, englobe entièrement le 1er site qui a été abrogé.

Nature et intérêt du site

Le premier site classé en Limousin est celui du Verger (rochers et gorges) près de Bourganeuf. L'arrêté de classement, établi en 1912 par le Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux Arts, a été pris au titre de la loi organisant la protection des sites et des monuments naturels de caractère artistique (loi du 21 avril 1906).

La demande de classement formulée en 1911 par M. Lagrange, propriétaire au lieu-dit le Verger indique que ce site, une des beautés de la région se trouve menacé par des déprédations que laisse commettre la commune de Bourganeuf sur la partie des rochers du lit du ruisseau, dit du Verger, qu'est sa propriété... La commune permet à tout venant d'extraire des pierres et du sable dans le lit du ruisseau et dans un îlot formé de roches amoncelées, naguère d'un effet pittoresque, mais dont il ne subsiste que des débris.

Cette protection ancienne englobe le cœur du site et concerne uniquement les grandes falaises

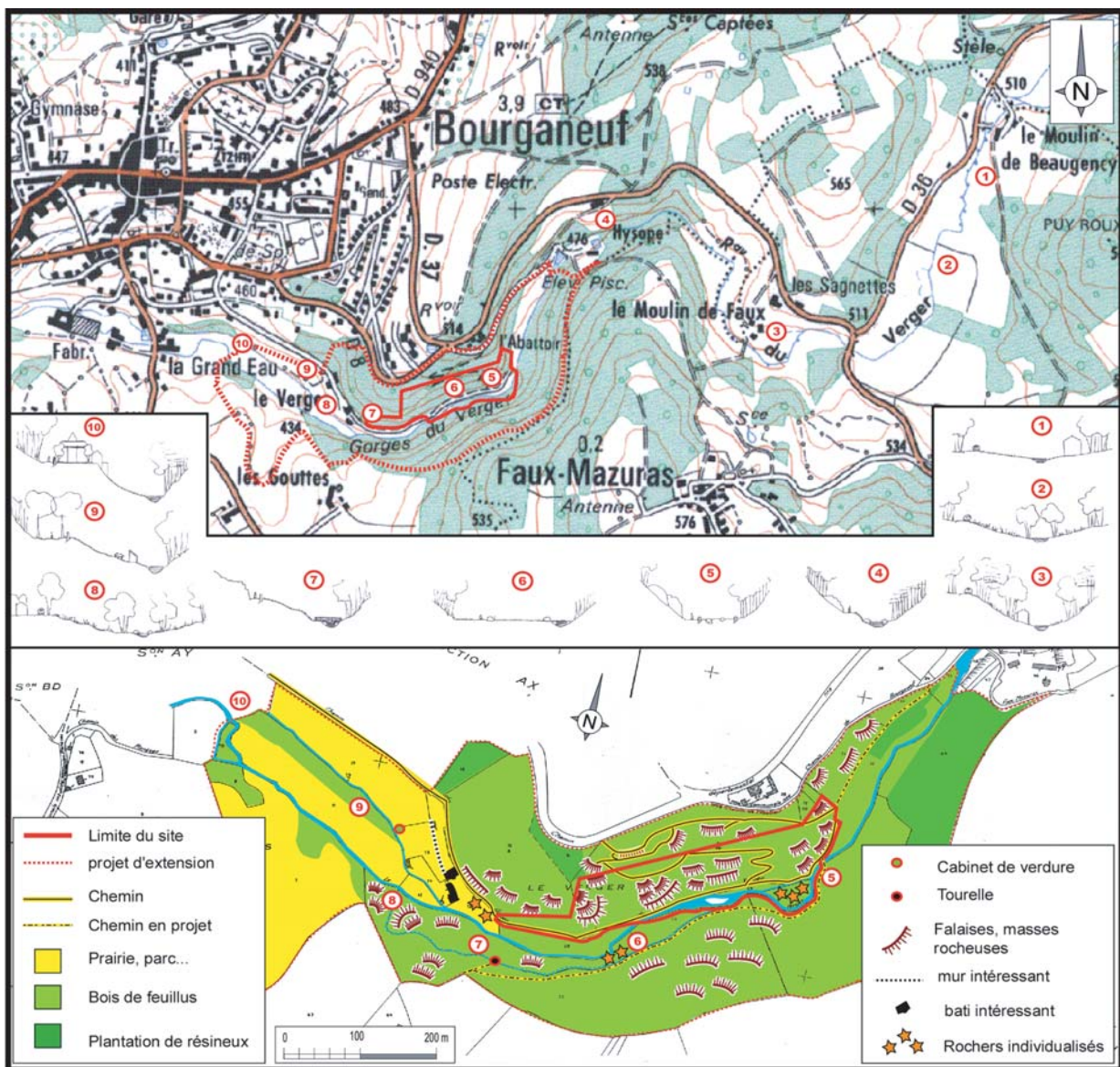
pittoresques sur la rive droite du Verger, ainsi qu'une partie torrentueuse de son cours. Actuellement, une étude technique d'extension du périmètre de protection est en cours.

L'analyse du terrain montre que le nouveau périmètre devrait englober la totalité des gorges en raison de leur intérêt géographique ainsi que tout le parc romantique (1) pour son caractère pittoresque.

L'examen du site permet de distinguer trois unités paysagères.

- L'amont des gorges

Immédiatement en aval de la pisciculture, sur la rive droite, le versant est ponctué d'affleurements rocheux de taille variée (blocs de 1 à 3 m de hauteur), le plus conséquent crée un alignement oblique par rapport à la pente avec des blocs rocheux de plus grande taille (de 3 à 6 m de hauteur). La pente est boisée, chênes dominants accompagnés de châtaigniers et de hêtres en sous étage. Le talweg est tapissé par une prairie étroite. Sur la rive gauche, le versant à pente régulière est lui aussi boisé essentiellement de feuillus (chênes dominants, hêtres, merisiers, saules en bas de pente) avec une bande transversale plantée de résineux.



Sur cette section, le cours du Verger est assez rectiligne avec un aspect torrentueux à cause de la pente et de gros cailloux qui encombrant son lit.

• Les gorges

Sur la rive droite, on remarque un brutal rétrécissement de la vallée barrée par un imposant éperon rocheux, ensemble de blocs granitiques étagés sur le versant et dont la hauteur totale est de 15 à 20 m. L'éperon est en partie colonisé par les ronces et le lierre, quelques chênes poussent dans les interstices des rochers. Ensuite sur une distance de 350 m à intervalles réguliers (90 m) on remarque que le versant est ponctué de 4 barres rocheuses de 10 à 15 m de hauteur. La seconde barre qui offre une falaise d'une quinzaine de mètres de hauteur est utilisée comme mur d'escalade. Entre chaque éperon, on note la présence d'une vingtaine de gros blocs rocheux disséminés sur le versant.

Un sentier pédestre aménagé à partir du CD 8

(parking) permet aux promeneurs d'admirer la partie la plus pittoresque du site classé. Ainsi, en parcourant le sentier tortueux on découvre une série de tableaux divers :

- landes à bruyères aux abords d'une plateforme rocheuse ;
- taillis clairsemés avec sous-bois dense ;
- passage étroit entre deux blocs rocheux ;
- couloir de vue sur le fond de la vallée où l'on aperçoit le ruisseau ;
- empilement de rochers recouverts de lierre avec en toile de fond un bosquet de pins ;
- grande falaise surplombant le sentier ;
- prairie en fond de vallée cernée par des versants boisés.

L'entrée des gorges apparaît dans le lit du ruisseau sous forme de gros blocs rocheux parallélépipédiques d'environ 8 à 10 m³ chacun. Ils l'obligent à se scinder en plusieurs bras et à créer de petites cascades. Au niveau d'une ancienne prairie abandonnée, on remarque les vestiges d'un ancien bassin utilisé vers 1945 comme piscine, ainsi que le fossé d'un bief qui

servait à alimenter une fontaine. La dernière barre rocheuse est marquée par un gros rocher qui surplombe la berge sur la rive droite.

Le versant rive gauche a un aspect moins spectaculaire que celui de la rive opposée. Les barres rocheuses repérées sur l'autre rive, se prolongent sur ce versant sous forme d'éperon rocheux de grande dimension (1ère barre), d'agglomération de blocs (2e barre), de boules (3e et 5e barres).

La présence de sols plus épais que sur le versant opposé a permis la croissance d'un taillis dense, inexploité, qui gomme une partie du relief et masque le paysage.

- L'aval des gorges : une maison de maître et son parc

L'élargissement assez rapide de la vallée apparaît dès que le Verger a franchi la dernière barre rocheuse. Cependant, les versants conservent toujours des pentes fortes. En opposition aux espaces à caractère " naturel " évoqués précédemment, on découvre ici un endroit très humanisé. L'accès au lieu-dit le Verger se fait par une petite route goudronnée bordée d'alignements de chênes.

Pour bénéficier au mieux de la force motrice de l'eau et d'un accès assez facile, un moulin aujourd'hui désaffecté avait été construit au sortir des gorges. Il comprenait une maison d'habitation édifiée sur 3 niveaux aux murs de pierres apparentes avec une toiture en ardoises et deux anciens bâtiments agricoles indépendants (porcherie et grange étable avec four à pain construits en aval). Actuellement, l'étage supérieur de ce moulin est en cours de rénovation.

Immédiatement en aval, l'organisation de l'espace repose sur l'aménagement de 2 terrasses.

La terrasse supérieure est soutenue par un mur de pierres maçonnées. Sur cet espace plat, une allée sablée rectiligne, bordée de pelouses et de massifs d'arbustes conduit à la demeure principale, une maison du XVIIe siècle qui possède des murs de pierres enduits à la chaux et une toiture d'ardoises à 4 pans. Sa façade principale orientée ouest, nord-ouest présente des percements réguliers : au rez-de-chaussée, une porte centrale encadrée de 2 fenêtres, 3 fenêtres à l'étage, 3 lucarnes en toiture. La façade secondaire est ornée d'une tour octogonale avec toiture d'ardoises. De la cour sablée aménagée au niveau de l'entrée principale, on bénéficie d'une vue intéressante sur le parc et la vallée du Verger.

Le mur de soutènement de la terrasse inférieure a été construit au contact d'un bief et épouse son tracé ; il se prolonge en aval par un talus. Sa création est étroitement liée à la mise en œuvre du parc dans le but d'avoir un espace plan, non humide, surplombant le ruisseau du Verger et le bief. Le cabinet de verdure (espace circulaire dont le périmètre est planté de charmes) édifié en bordure de terrasse est un des rares témoignages du parc ancien (2).

De nos jours, cette terrasse et le plan incliné qui la relie à la terrasse supérieure constituent le parc de l'habitation principale (espace traité en pelouse avec plantation de bosquets).

Tous ces bâtiments ainsi qu'une partie du vallon ont appartenu de 1833 à 1849 à la famille de Girardin.

- Emile de Girardin a été pendant 15 ans député de Bourgneuf. Il est surtout connu par son journal " La Presse " vendu à bas prix grâce au recours à la publicité. Ce journal accueillait régulièrement les signatures d'Honoré de Balzac, Eugène Sue,...



Les rochers sur la rive nord

- Delphine Gay, mariée en 1931 à Emile de Girardin et jusqu'alors célèbre par ses poésies romantiques, a publié pendant 12 ans dans le journal de son mari, les " Lettres Parisiennes ", un feuilleton hebdomadaire qui a eu un grand succès.

Evolution du site

Depuis la fin du XVIIIe siècle jusqu'à nos jours le site du Verger pris au sens large, c'est-à-dire les gorges, la vallée, le lieu-dit le Verger (constructions et parc privé), le ruisseau à l'aspect torrentueux, sont considérés comme un lieu romantique. On remarque que depuis cette époque les propriétaires successifs du Verger ont été sensibles à l'intérêt du paysage et l'ont façonné en s'inspirant des tendances du moment.

Ainsi, dès la fin du XIXe siècle, on a procédé à l'aménagement des terrasses de la propriété du Verger. Certains spécialistes pensent que les terrasses, la tourelle, les résineux introduits sur le versant ont constitué des éléments de décor du parc.

Au début du XXe siècle, le site du Verger présente toujours un intérêt certain comme en témoignent plusieurs cartes postales de cette époque qui nous indiquent que :

- le versant rocheux n'était pas boisé mais occupé par une lande entretenue probablement par des moutons,
- le versant opposé était en partie boisé,
- une passerelle permettait d'accéder au moulin du Verger, aujourd'hui disparu,
- le lavoir était utilisé,
- le bassin aménagé sur le Verger servait de piscine,
- certains rochers avaient un nom (le Secrétaire, le Rocher des Amoureux).

L'intérêt pour le site du Verger persiste de nos jours. La partie publique est très fréquentée tout au long de l'année par les promeneurs.

La commune procède régulièrement à l'entretien de l'espace (débroussaillage des falaises par exemple). Depuis 1997, elle a acquis 4,2 hectares de taillis sur la rive opposée (face au site classé) dans le but de pouvoir maîtriser l'évolution de cet espace (menace d'enrésinement) et l'ouvrir au public en continuité des promenades existantes.

Cependant, on assiste à une fermeture du paysage (taillis inexploité, apparition de boisements sur des biens de section autrefois parcourus par les troupeaux).

En outre, dans les gorges le dépérissement de certains arbres menaçant la sécurité des promeneurs a conduit la municipalité à engager une réhabilitation du site (3).



La tour

(1) Depuis le début du XIXe siècle, cet espace a été aménagé en parc romantique par le propriétaire du lieu dit " le Verger ". De nos jours, le parc s'étend sur des propriétés privées et des biens de section.

(2) La tourelle construite à mi-pente sur le versant qui abrite une prise d'eau constitue un autre vestige de ce parc.

(3) La tempête du 27 décembre 1999 a occasionné sur cet espace d'importants chablis.